

PAC 14-22020

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet aux ministères et aux organismes d'afficher un avis pendant au moins quinze jours civils, pour faire savoir à la collectivité des fournisseurs qu'ils ont l'intention d'attribuer un marché pour un bien, un service ou des travaux de construction à un entrepreneur sélectionné d'avance. Si aucun autre fournisseur ne soumet pendant la période d'affichage de quinze jours civils un énoncé de capacités répondant aux exigences précisées dans le PAC, les exigences de la politique en matière de concurrence sont satisfaites. Une fois les fournisseurs qui n'ont pas été retenus informés par écrit que leur énoncé de capacités ne répondait pas aux exigences précisées dans le PAC, le marché peut être octroyé en tenant compte de la délégation du Conseil du Trésor en matière d'appels d'offres électronique.

Si d'autres fournisseurs soumettent des énoncés de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et qu'ils satisfont aux exigences précisées dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit enclencher le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le marché.

Description des travaux

- 1) Le Conseil national de recherches Canada (CNRC) souhaite attribuer un contrat pour Élaborer une méthode de conditionnement des échantillons traités qui soit représentative des effets adverses dus à l'entreposage, au transport et à l'exposition pendant la construction (régions côtières et régions éloignées des côtes);
- 2) Élaborer un protocole d'efficacité pour la résistance à la moisissure et à la pourriture en vue de valider la performance revendiquée du bois traité, du revêtement mural intermédiaire traité et du support de revêtement de sol traité, après conditionnement;
- 3) Élaborer, aux fins de l'évaluation, un protocole sur la corrosivité et le lessivage;
- 4) Élaborer des critères d'évaluation relatifs aux conditions d'utilisation, conformément aux catégories d'utilisateur UC1 et UC2, pour la résistance à la moisissure, et à la catégorie UC2, relativement à la pourriture seulement.

À titre de spécialiste en préservation/mycologue, l'entrepreneur doit posséder une parfaite connaissance des normes suivantes (l'adhésion active à titre de membre de comité constitue un atout) : norme CSA O80; normes de l'Amérique Wood Protection Association (AWPA);

Le niveau d'effort pour ce contrat est 29 850,00 \$ (plus TPS) pour une période de 5 mois.

Les fournisseurs qui s'estiment entièrement qualifiés et acceptent de fournir les services/biens décrits dans le préavis peuvent soumettre un énoncé de capacités par écrit auprès de la personne-ressource indiquée dans le préavis au plus tard à la date de clôture de celui-ci. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur satisfait aux exigences annoncées.

Fournisseur : FPInnovations
570, Boul. St-Jean
Pointe-Claire, Québec
H9R 3J9

La date limite pour la soumission d'un énoncé de capacités est le 22 mai 2014 , 14 :00 HAE

Demande d'adresses pour:

André LeBlanc
Agent des approvisionnements
Tel:613-991-2053
Andre.LebLANC@nrc-cnrc.gc.ca
Conseil national de recherches du Canada
1200 chemin Montréal, édifice M-22